



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMMISSION INTÉRIMAIRE DES MESURES PHYTOSANITAIRES

### Cinquième session

Rome, 7-11 avril 2003

### Composition du Comité des normes: présentation des candidatures

### Point 6.1.3 de l'ordre du jour provisoire

1. Chaque région de la FAO est autorisée à établir ses propres procédures de sélection des membres dont elle souhaite présenter la candidature comme expert du Comité des normes, tant les nouveaux membres que les remplaçants.
2. Chaque région de la FAO présente des candidatures en fonction des besoins et du nombre de représentants qui a été convenu. Le Président du groupe régional concerné informe le secrétariat de la CIPV des candidatures soumises avant le 1er décembre de chaque année. Ces candidatures sont ensuite présentées à la CIPV pour confirmation. Chaque candidature doit indiquer les noms, informations pertinentes et curriculum vitae des experts proposés.
3. La Commission souhaite rappeler que les membres du Comité des normes ont un mandat d'une durée de deux ans, qui peut être renouvelé à deux reprises (durée maximale de six ans). À l'heure actuelle, tous les membres du Comité des normes ont achevé une année de mandat. À l'occasion de la présente session de la Commission, les membres pourront examiner avec leurs groupes régionaux les candidatures qui seront soumises à la Commission à sa sixième session. À la cinquième session de la Commission, des dispositions ont été prises pour permettre aux membres de se réunir en groupes régionaux afin de se consulter pour confirmer les candidatures qu'ils présenteront pour le prochain mandat de deux ans.
4. Il est rappelé aux membres que les experts siégeant au Comité des normes doivent être des hauts fonctionnaires désignés par leur gouvernement. Ils doivent parler couramment l'anglais et avoir des compétences en biologie (ou autre discipline scientifique équivalente) appliquée à la protection des végétaux avec une expérience et des qualifications dans les domaines suivants:
  - fonctionnement pratique d'un système phytosanitaire national ou international;
  - gestion d'un système phytosanitaire national ou international;

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.  
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

- application de mesures phytosanitaires relatives au commerce international.

(Règlement intérieur du Comité des normes, annexe X du rapport de la troisième session de la Commission).

5. Les membres sont priés de noter que la présentation de la candidature d'un expert implique que le gouvernement est prêt à prendre les dispositions nécessaires pour que cet expert puisse s'acquitter des tâches qui lui sont confiées, par conséquent, il disposera du temps et des ressources nécessaires pour participer aux réunions et il aura la possibilité de travailler en dehors des réunions. Cette participation implique plusieurs semaines de travail. Dans la mesure du possible, des crédits seront prévus pour les déplacements.

6. La Commission intérimaire des mesures phytosanitaires est invitée à:

1. *Examiner* les candidatures d'experts remplaçants au Comité des normes et confirmer, si nécessaire, les nouveaux membres du Comité des normes à la présente session.
2. *Examiner* au sein des groupes régionaux les candidatures d'experts du Comité des normes qui pourraient être soumises à la sixième session de la Commission.